

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

EDUCAREST
21, rue de l'hôtel de ville
54390 FROUARD

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 19/12/18 jusqu'au 19/12/21

Le préfet

Pour le préfet de Meurthe-et-Moselle
et par délégation
la directrice départementale des territoires, po
la responsable du pôle éducation
et sécurité routières

Nicole SIEFFER

Site Internet: www.securite-routiere.gouv.fr